

Paris, le 4 décembre 2018

Baromètre 2018 Amundi : Dynamique confirmée de l'actionnariat salarié en France

N°1 de l'actionnariat salarié¹ avec plus de 62% de part de marché¹ et 32 milliards d'euros sous gestion¹, Amundi vient de publier son 5^{ème} baromètre annuel sur l'actionnariat salarié et confirme la dynamique de ce dispositif collectif auprès des entreprises françaises. Il révèle que les opérations d'actionnariat salarié, historiquement développées au sein des grandes entreprises (GE), conquièrent désormais les entreprises de taille intermédiaires (ETI). De plus, il montre que les entreprises associent de plus en plus leurs salariés internationaux à leur capital. La baisse du forfait social prévu par la Loi Pacte devrait encourager davantage le développement de l'actionnariat salarié en France et à l'international.

En associant l'ensemble des salariés à la création et au partage de valeur, l'actionnariat salarié renforce la culture d'entreprise et fait bénéficier chaque salarié de conditions avantageuses (abondement, décote...). Sur la base de 120 opérations réalisées et déployées dans 120 pays par Amundi sur les 5 dernières années (de 2013 à 2017), le Baromètre 2018 révèle plusieurs évolutions :

- Doublement en 5 ans du nombre d'opérations d'actionnariat salarié mises en place (35 opérations d'actionnariat salarié conduites en 2017 contre 16 en 2013);
- Montée en puissance de l'actionnariat salarié au sein des ETI avec un taux d'adhésion de leur salarié de 40%, proche de celui que l'on retrouve au sein des GE ;
- Si le taux de souscription auprès des salariés est presque 2 fois plus élevé en France, la tendance est à la hausse à l'international ;
- Augmentation significative des montants souscrits par les salariés: plus de 50% de progression entre 2013 et 2017 en France (en moyenne de 3400€ en 2013, le montant est de 4 860€ en 2017) et multiplié par 3 à l'international sur la même période (de 1500€ en 2013, il est à 4200€ en 2017)

Le Baromètre 2018 met également en exergue la diversité des opérations d'actionnariat salarié :

- 3 types d'offres proposés aux salariés : si 70% des offres (augmentations de capital et cessions de titres) sont proposées en offre classique (via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ou en actionnariat direct) aux salariés, 19% sont des offres mixtes (offres classiques et structurées⁴) et 11% des offres uniquement structurées⁴;
- des sources de financement diversifiées : même si le prélèvement bancaire est le moyen le plus utilisé, plus de 50% de la souscription est financée par l'investissement des sommes issues de l'intéressement et/ou de la participation (quand c'est proposé par l'entreprise);
- l'attrait de l'abondement (versement complémentaire de l'entreprise) confirmé : le taux de souscription moyen aux opérations dépasse 40% lorsque l'abondement proposé par l'entreprise est supérieur à 1000€.

Avec un forfait social minoré et une décote accentuée, la Loi Pacte devrait accélérer le rythme et le nombre des opérations d'actionnariat salariés:

- La division par 2 du forfait social (de 20% à 10%) sur l'abondement devrait inciter davantage les entreprises à recourir au dispositif ;
- 50 % des entreprises ont déjà proposé une décote d'au moins 20% en 2017 aux salariés sur l'achat d'actions ; la réforme devrait faire passer la décote de 20% à 30% à 5 ans et de 30% à 40% sur 10 ans.

Xavier Collot, Directeur Epargne Salariale et Retraite chez Amundi ajoute « Avec la Loi Pacte, le rythme des opérations d'actionnariat salarié devrait s'amplifier. Avec près de 3 Milliards d'euros levés³ en opérations d'actionnariat salarié, 2018 devrait confirmer la tendance. A horizon 2022, notre ambition est de doubler nos capitaux levés tant auprès des entreprises cotées que des entreprises non cotées. »

¹ Chiffres AFG au 30 juin 2018

² L'étude d'Amundi porte sur toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives (augmentations de capital et cessions de titres) sur la période 2013-2017 réalisées par Amundi : cela représente plus de 120 opérations réalisées par une cinquantaine d'entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes (l'échantillon comprend 77% de GE et 23% d'ETI / 87% d'entreprises cotées et 13% d'entreprises non cotées)

³ Somme en brut correspondant au montant des capitaux levés en 2018 auprès des salariés des entreprises françaises qu'Amundi accompagne

⁴ L'offre structurée est une offre dite à effet de levier qui permet au souscripteur de bénéficier d'une garantie de son apport personnel

La synthèse de l'enquête est disponible sur simple demande auprès du service de presse.

A propos d'Amundi Epargne Salariale et Retraite (Amundi ESR)

Avec 58,5 milliards d'euros d'actifs gérés¹, près de 110 000 entreprises clientes¹ et 3,8 millions de salariés porteurs¹, Amundi occupe la première place en Epargne salariale en France et se positionne en leader sur l'actionnariat salarié et sur le PERCO. Amundi s'engage à accompagner ses clients entreprises et leurs salariés dans la durée en leur offrant une qualité de service à la mesure de leurs attentes :

- pour les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), la qualité, exprimée au travers de la performance et de la transparence, est assurée par une équipe de gérants dédiés qui maîtrisent les spécificités de l'épargne salariale et retraite et exploitent l'ensemble des expertises de gestion d'Amundi.

- pour nos clients, nos équipes ont à cœur d'assurer une relation privilégiant proximité et accompagnement personnalisé.

- en matière d'investissement responsable, Amundi est un précurseur, comme en témoigne le développement de la gamme AMUNDI LABEL, labellisée par le CIES (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) depuis 2002.

1. Chiffres Amundi Données au 30 juin 2018 (Déclaration AFG)

A propos d'Amundi

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial¹. Le Groupe gère plus de 1 470 milliards² d'euros et compte six plateformes de gestion principales³. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Ayant son siège social à Paris et cotée en Bourse depuis novembre 2015, Amundi est le premier Groupe de gestion d'actifs européen en termes de capitalisation boursière⁴.

Avec un périmètre élargi, Amundi peut proposer à ses clients une gamme enrichie d'outils et de services. Grâce à ses capacités de recherche uniques et au talent de près de 4 500 collaborateurs et experts des marchés, basés dans 37 pays, Amundi fournit aux particuliers, aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

¹ Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2018 sur la base des encours sous gestion à décembre 2017.

² Données Amundi au 30/09/2018

³ Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Capitalisation boursière au 30/09/2018

Amundi. La confiance, ça se mérite.

Rendez-vous sur www.amundi.com pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.



Suivez-nous sur

Edité par Amundi - Société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris

Contact presse:

Amundi

Sonia Kobiela – Tél. 01.76.33.79.56 – sonia.kobiela@amundi.com